

Rôle du syndicat

Le syndicat est là pour vous conseiller sur les démarches à suivre et vous expliquer l'importance de votre dossier CSST.

Il sert également de personne ressource, il vous supporte dans toutes vos démarches, il tient votre dossier à jour, il fait des recherches et il suit les délais de près pour être en mesure de réagir adéquatement en cas d'imprévu. Il peut contester ou vous référer à des conseillers professionnels ou avocats advenant une contestation de l'employeur et/ou de la CSST. N'hésitez pas à vous référer à lui si vous avez des questionnements, des inquiétudes ou tout simplement pour vous informer.

Rôle de la personne accidentée

En tant que personne accidentée, vous devez vous impliquer en conservant tous vos documents relatifs à l'accident de travail, tels reçus, rapports, consultations, prescriptions, correspondance de la CSST de même que les enveloppes (les dates d'oblitération servent à fixer les délais).

Essayez également de garder une certaine chronologie dans votre dossier lorsque vous classez vos documents. Notez les dates, les événements ou les informations pertinentes afin d'étoffer votre dossier.

Venez rencontrer votre syndicat régulièrement pour nous remettre vos papiers et nous transmettre toute nouvelle information. Ne prenez jamais votre dossier à la légère.